

**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU 10 OCTOBRE 2018**

Sont présent(e)s : Mmes Sylvie Desnoyers
Isabelle Dorval (arrivée 7 h 12)
Johanne Drolet
Karine Gagnon
Isabelle Leblanc
Isabelle Martineau
Chantal Moffet
Christiane Sirois

Mrs. François Auclair
Philippe Gimaïel
Frédéric Parrot

Est absente : Mme Karine Gaudreault

1. **Mot de bienvenue et présentation des membres**
Madame Moffet se présente et souhaite la bienvenue à tous. Les membres se présentent à tour de rôle.
 2. **Secrétaire et choix d'un gardien du temps**
Madame Sylvie Desnoyers agira comme secrétaire pour la prise de notes. Elle fera également partie des membres du conseil d'établissement et représentera les employés de soutien. Elle ne sera pas rémunérée pour sa présence au conseil d'établissement.
 3. **Question du public**
Aucune personne n'est présente.
- Résolution : CÉ-007-18-19-001**
4. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
Lecture de l'ordre du jour par madame Moffet. Correction apportée au point 18 : Sorties et activités scolaires 2018-2019.

Aucun autre sujet n'est ajouté, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Résolution : CÉ-007-18-19-002

5. **Approbation et suivi du procès-verbal du C.É. du 6 juin 2018**

Suivi du point 5. concernant un budget spécial octroyé. Monsieur Parrot demande pourquoi c'est indiqué que nous avons « dû » procéder à l'achat de robots? Madame Moffet explique que c'est une somme qui nous a été octroyée pour acheter du matériel informatique, dont des robots. Si les sommes n'étaient pas dépensées, elles auraient été perdues. Elle a consulté monsieur Sébastien, l'un de nos agents tic à l'école et ancien technicien en informatique avant de procéder à ces achats. Les enseignants qui sont nos agents tic à l'école ont reçu une formation spécifique sur les robots et sur la programmation. Dernièrement, nous avons reçu d'autres sommes pour ce budget qui devront être dépensées.

Nous attendons l'équipe des services informatiques de la commission scolaire pour faire la programmation des Chromebooks avant de commencer la formation aux élèves.

Suivi du point 5.2 nous n'avons pas obtenu la subvention demandée pour le paillis et le carré de sable. Par contre, le carré de sable a quand même été refait et des jeux au sol ont été tracés. Quelques marches en ciment ont été également réparées.

Au point 7.1 nous aurions dû lire : comme mentionné **précédemment**, nous devons trouver du financement....

Monsieur Philippe Gimaiel propose d'adopter le procès-verbal du conseil d'établissement du 6 juin 2018. Il est appuyé par monsieur François Auclair.

Résolution : CÉ-007-18-19-003

6. **Élections : Présidence, vice-présidence et trésorière**

Après une consultation auprès des membres, il est proposé que madame Karine Gagnon soit élue présidente du conseil d'établissement que monsieur Frédéric Parrot soit élu vice-président ainsi que madame Sylvie Desnoyers trésorière. Propositions adoptées à l'unanimité.

7. **Rôle et responsabilités du C.E.**

Lecture rapide du document remis. Monsieur Parrot demande la différence entre les mots « Adopté » et « Approuvé ». Voici les définitions :

Adopté : lorsqu'une décision ou un document est adopté, nous pouvons y apporter des modifications.

Approuvé : lorsqu'une décision ou un document est approuvé, nous ne pouvons pas y apporter des modifications.

Résolution : CÉ-007-18-19-004

8. **Règles de régie interne**

Madame Gagnon et monsieur Parrot font la lecture complète du document. Des modifications sont apportées au fur et à mesure. Le document final devra être transmis par courriel à la présidente et au vice-président pour validation et ensuite sera transmis par courriel à tous les membres.

Monsieur Parrot propose d'adopter les règles de régie interne avec les corrections apportées. Il est appuyé par monsieur François Auclair.

Résolution : CÉ007-18-19-005

9. Calendrier des rencontres

Voici les dates fixées pour les rencontres du conseil d'établissement :

- 10 octobre 2018
- 28 novembre 2018
- 6 février 2019
- 10 avril 2019
- 8 mai 2019
- 5 juin 2019

Les rencontres débutent à 19 h.

Le calendrier des rencontres est adopté à l'unanimité.

10. Dénonciation d'intérêts

Les membres ont tous reçu le formulaire « Dénonciation d'intérêts d'un membre du conseil d'établissement ». Madame Moffet mentionne que si un membre possède une entreprise, il pourrait se retrouver en conflit d'intérêts pour la prise d'une décision. Il doit le mentionner dans le document. Madame Desnoyers récupère les formulaires.

11. Budget du conseil d'établissement

Madame Moffet informe les membres qu'il y a un solde de 381\$ de l'an dernier. En ajoutant le montant de 855 \$ alloué cette année, le budget pour le conseil d'établissement s'établit à 1 236 \$.

Il est convenu qu'à la réunion du 28 novembre, les membres devront prendre une décision pour savoir ce qu'ils désirent faire avec ce budget.

12. Fonds à destination spéciale

Madame Moffet mentionne qu'il y a un montant de 11 108 \$ dans le fonds à destination spéciale. En juillet, nous avons transféré un montant de 2 000 \$ dans ce fonds pour payer les jeux au sol, le carré de sable et la réparation de l'escalier. Au prochain conseil d'établissement, nous devons penser à faire une résolution pour procéder au transfert de fonds.

Elle ajoute que, pour le moment, le budget final ne devrait pas être déficitaire. Elle attend la lettre officielle. S'il y a un surplus, nous en discuterons au cours d'une prochaine rencontre.

Résolution : CÉ007-18-19-006

13. Service de garde

Madame Christiane Sirois demande la permission pour que les élèves puissent, encore cette année, préparer des articles au profit de Leucan. Elle demande également si les produits consommables peuvent être préparés à la maison par les éducateurs.

Il est proposé par monsieur Parrot et appuyé par monsieur Auclair d'adopter le projet « Leucan » du service de garde. Par contre, la direction devra s'informer des règles concernant les produits consommables.

Pour la déclaration au 30 septembre, elle nous informe qu'il y a 102 élèves inscrits réguliers et 28 dîneurs.

Nous avons commencé une nouvelle activité parascolaire au service de garde; le soccer. 13 ou 14 élèves se sont inscrits. Les frais étaient de 50 \$ pour l'inscription, 7,50 \$ par soir pour ceux qui n'utilisaient pas le service de garde et aucuns frais pour les utilisateurs. Il y aura 7 pratiques d'ici la période des fêtes et 3 matchs entre services de garde au Stade Chauveau. Les élèves pourront porter fièrement le nouveau chandail portant le logo de l'école de la Source avec le nom de l'équipe : Dynamix.

Monsieur Nicolas et madame Cynthia, éducateurs au service de garde, ont initié une radio étudiante avec les plus vieux « Oïdar ». Une fois par mois, le vendredi vers 15 h, des élèves parleront à l'interphone des petits potins de l'école et nous feront découvrir la musique qu'ils aiment. Très belle initiative des éducateurs.

Résolution : CÉ007-18-19-007

14. Utilisation des locaux

Madame Moffet informe les membres que le gymnase de l'école est encore loué au club de Taekwondo les lundis, mercredis et vendredis. Selon l'article 93, le conseil d'établissement doit approuver l'utilisation des locaux pourvu que les locations n'empêchent pas la tenue d'activités à l'école destinées aux élèves.

Madame Isabelle Dorval propose d'adopter la location du gymnase au club de Taekwondo. Elle est appuyée par monsieur Auclair.

Résolution : CÉ007-18-19-008

15. Les contenus en Orientation Scolaire et Professionnelle (COSP)

Madame Moffet présente la brochure qui explique le programme au contenu obligatoire encore cette année pour les élèves du 3^e cycle. Ce programme doit compter entre 6 et 15 heures par année. Aucune évaluation ne sera faite à la fin. Une équipe de conseillers d'orientation, les IGO (Intervention de groupes en orientation) et les enseignants présenteront des activités aux élèves afin qu'ils développent une meilleure connaissance de soi, du monde scolaire et du monde du travail et permettront de les outiller dans leurs futurs choix scolaires et professionnels.

Après que madame Moffet ait présenté le contenu du COSP, elle demande à ce qu'il soit adopté par les membres du conseil d'établissement.

Madame Gagnon propose d'adopter le contenu du COSP. Elle est appuyée par madame Isabelle Dorval.

16. **Éducation à la sexualité**

Un tableau synthèse est remis aux membres pour expliquer ce qui devra être enseigné aux élèves dès janvier 2019. Il y aura seulement 5 heures d'enseignement jusqu'en juin.

En début d'année, tout le personnel a reçu une formation à ce sujet par madame Nathalie Ringuette, psychologue, enseignante au secondaire et conseillère pédagogique à la commission scolaire. Nous avons acheté tous les livres qui nous avaient été présentés lors de cette formation. Chaque parent recevra un courriel pour leur présenter le contenu de ce qui sera enseigné à leur enfant pour chacun des degrés prochainement.

Madame Moffet explique que les enseignants auront des troussees déjà préparées pour les aider dans leur enseignement. D'ailleurs, madame Alexia Paquin, enseignante de 4^e année est porteuse de ce dossier. Madame Moffet mentionne aussi qu'il sera très difficile d'exempter un élève de ce cours. Elle s'assurera également d'avoir la psychologue et une éducatrice dans l'école lorsqu'il y aura des contenus plus sensibles.

Nous vous ferons un suivi au cours du mois d'avril ou mai 2019.

17. **Aide aux devoirs 2018-2019**

Madame Moffet nous informe qu'elle manque de personnel pour débiter le service d'aide aux devoirs. Elle mentionne que les élèves auront le service qu'une seule fois par semaine, au lieu de deux. L'aide devrait commencer dans la semaine du 22 octobre. Elle lance un appel aux membres pour l'aider à trouver le personnel nécessaire et demande que les gens communiquent avec elle.

18. **Sorties éducatives et activités 2018-2019**

Madame Moffet remet les documents sur les sorties et activités scolaires pour l'année scolaire 2018-2019. Elle mentionne qu'elle n'a pas à les faire adopter puisqu'aucuns frais ne peuvent être demandés aux parents suite au recours collectif.

Nous avons reçu un montant de 9,19 \$ par élève. Ce montant est une mesure protégée et doit servir pour la culture, c'est-à-dire, pour les sorties au Musée, aux Gros Beccs, aux Plaines d'Abraham, Maison Léon Provencher, etc. Une reddition de comptes devra être faite au ministère. Nous ferons également des demandes de subvention pour la culture à l'école.

Nous avons reçu également un montant de 28 \$ par élève. Ce montant est une mesure dédiée pour l'école inspirante, c'est-à-dire, pour les sorties scolaires aux quilles, au camp le Saisonnier, les activités à l'école, etc.

Nouveauté cette année, nous avons demandé l'autorisation des parents en début d'année pour toutes les sorties. Par contre, les enseignants devront écrire un message à l'agenda pour annoncer les sorties ou activités à l'avance.

Les sorties scolaires, les activités complémentaires et en santé globale seront aussi déterminées selon le montant qui sera amassé lors de notre Source-O-Thon. De plus, madame Moffet tient à préciser que nous avons encore 42 familles qui n'ont pas payé les frais scolaires.

19. **Vie de l'école**

Notre Source-O-Thon aura lieu demain. Le comité a beaucoup travaillé pour mettre en œuvre cette belle activité de financement. Comme c'est nouveau cette année qu'il soit en octobre, nous espérons que la température sera clémente.

Nous avons ajouté une nouvelle technicienne en éducation spécialisée à 25 heures par semaine. Nous en avons trois cette année.

Nous avons également ajouté 2 heures d'orthopédagogie par jour pour aider les élèves de 1^{re} année. Donc nous avons une orthopédagogue 9 jours par cycle.

Vendredi, lors de la journée pédagogique, tout le personnel aura une formation sur le cerveau. Madame Anick Pelletier, d'Opti Neurones, viendra animer cette rencontre.

20. **Projet éducatif**

Il y aura un comité qui se réunira pour travailler le projet éducatif et s'assurer de sa continuité pour les années à venir. Le projet éducatif doit être présenté à la direction générale pour le 1^{er} juin 2019. Il sera valide pour les années 2018 à 2022.

Le comité devra travailler sur deux orientations :

1. Améliorer la réussite et la persévérance scolaires de nos jeunes
2. Bonifier l'expérience éducative au sein de nos établissements

À chacune des rencontres du conseil d'établissement, nous vous présenterons l'état des travaux. Madame Moffet désire que ce document soit simplifié afin qu'il soit agréable et facile de travailler les deux orientations.

21. **Correspondance et documents d'information**

Seulement les documents concernant la réunion du comité de parents de ce soir.

22. **Autres sujets**

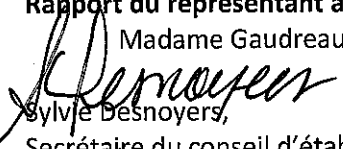
Madame Leblanc désire que l'on ajoute un point à l'ordre du jour de la réunion du 28 novembre 2018 concernant la photo scolaire.

23. **Levée de l'assemblée**


Madame Karine Gagnon propose la levée de l'assemblée. Elle est appuyée par madame Isabelle Dorval. La séance est levée à 21 h 05.

Rapport du représentant au comité de parents

Madame Gaudreault assiste présentement à la réunion au comité de parents.


Sylvie Desnoyers,
Secrétaire du conseil d'établissement


Chantal Moffet,
Directrice


Karine Gagnon,
Présidente